



---

# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 novembre 2012

*Approuvé le 17 janvier 2013*

---

<b>PRESENTS</b>	
<b>Membres du Conseil</b>	Abdeljalil AKKARI, Kristine BALSLEV, Jean-Michel BAUDOUIN, Georges FELOUZIS (président), Laurent FILLIETTAZ, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Paolo GHISLETTA, Mélanie ZURBUCHEN
<b>Ex officio</b>	Pierre BATARDON – administrateur, Valérie FAVEZ – conseillère aux études, Pascal ZESIGER – doyen
<b>Invité(s)</b>	Joaquim DOLZ, Franca LEUTENEGGER (Présidence SSED 2012-2013), Sonia STURM (nouveau projet de règlement d'organisation de la Faculté)
<b>EXCUSES</b>	
<b>Membres du Conseil</b>	Pierre BARROUILLET, Kerstin BRINKMANN, Julien CHANAL, Aline COURTINE, Caroline DAYER, Catherine ONA, Fanny PYTHOUD
<b>Ex officio</b>	Pascale PASCHE-PROVINI, Anastasia TRYPHON – conseillères aux études

### **Ordre du jour**

- 1 - Approbation du PV de la séance du 14.06.2012
- 2 - Communications du doyen
- 3 - Présentation des comptes (2011) et du budget (2013) de la Faculté [addendum]**
- 4 - Elections complémentaires au sein des comités de programme & scientifiques de la Section de psychologie
- 5 - Elections complémentaires au sein de la Commission informatique facultaire – CIF FPSE
- 6 - Désignation des candidat-e-s à la présidence et à la vice-présidence de la Section des sciences de l'éducation
- 7 - Adoption du projet de règlement d'organisation de la Faculté
- 8 – Divers

En ouverture de séance, le président du Conseil participatif souhaite la bienvenue à Edouard Gentaz, qui a accepté de terminer le mandat de Martial Van Der Linden, démissionnaire suite à son élection au vice-décanat de la Faculté.

Par ailleurs, le doyen demande aux membres du Conseil de bien vouloir traiter le point n°7 relatif au projet de règlement d'organisation de la Faculté après le point n°3 ; les membres du Conseil participatif n'y voient aucun inconvénient.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14.06.2012**

Le procès-verbal est approuvé sans modification.

## **2. COMMUNICATIONS DU DOYEN**

- **Participation du Décanat aux séances du Conseil participatif**

Le nouveau doyen, Pascal Zesiger, indique qu'il ne prévoit aucun changement aux modalités de participation du Décanat au Conseil participatif. Il continuera à tenir informés les membres du Conseil participatif des dossiers en cours au Décanat dans le cadre du point « communications du doyen », sans toutefois participer à l'intégralité des séances et aux travaux du Conseil.

- **Loi sur la recherche sur l'être humain (LRH)**

Les ordonnances d'application sur la LRH sont actuellement en consultation, ce qui a incité le doyen et le président de la Commission d'éthique de la FPSE, N. Favez, à prendre l'initiative d'une rencontre avec le Service de la recherche du Rectorat, le président du Comité d'éthique des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), ainsi qu'une professeure de l'Institut d'éthique biomédicale. Il apparaît que les recherches soumises à la LRH, et devant être approuvées par la Commission cantonale, sont plus limitées que ce qui était prévu initialement : seront concernés les projets de recherche médicaux, les projets cliniques randomisés, les projets avec des participants présentant des troubles de la santé, et les projets faisant appel à des techniques d'imagerie cérébrale. Ceci implique que la plupart des recherches de la FPSE ne seront pas soumises à la LRH, et continueront à être examinées par la Commission facultaire d'éthique. A noter que l'approbation de la Commission facultaire d'éthique reste nécessaire, d'une part pour bénéficier de l'assurance RC contractée par l'Université, et d'autre part dans les cas où la soumission à une instance officielle d'éthique est exigée par des revues ou par des bailleurs de fonds.

- **Promotion des carrières féminines**

Au cours de la séance des recteurs et doyens du 29 octobre, a été abordée la question de la promotion des carrières féminines. Aujourd'hui, seulement 20% des postes de professeurs sont occupés par des femmes. Le rectorat a pour objectif, à court terme, d'aller vers une représentation de l'ordre de 30%.

- **« Unige open courses »**

Afin d'améliorer la visibilité de ses pôles d'excellence, l'Université de Genève réfléchit à l'opportunité de mettre en place des cours à distance (en ligne) dans différents domaines, dont : santé globale ; exo-planètes ; droits de l'homme et institutions internationales.

- **Gestion des conflits et protection de la personne**

En application l'article 42 de la Loi sur l'Université, en cas de conflits entre collaborateurs de l'Université, personnel administratif et/ou académique, une médiation externe, dont le coût est pris en charge par le Rectorat, peut être demandée par les collaborateurs à titre absolument confidentiel. Cette possibilité vient d'être élargie, aux mêmes conditions, aux étudiants pour des problèmes qui se poseraient avec des enseignants ou avec des collègues étudiants.

→ **Chapitre 5 - Art. 42 Conseil et médiation** - *L'université met en place une procédure faisant appel à des personnes extérieures à l'université en vue d'offrir un processus de traitement des conflits, confidentiel et volontaire, visant au maintien et au rétablissement de relations de travail ou d'études acceptables pour les parties concernées.*

- **Cérémonie de remise des diplômes de la Faculté**

Elle aura lieu le samedi 08 décembre 2012 à 11h00 pour les Bachelors et à 15h00 pour les Masters et Doctorats.

- **Cours d'anglais à destination des étudiants de l'Unige**

Afin de répondre à une forte demande de la part des étudiants, le Rectorat a décidé de proposer des cours de perfectionnement via la « Maison des langues ». Il n'a pas été possible, dans un premier temps, de satisfaire toutes les demandes (250). 50 étudiants ont été sélectionnés pour le semestre d'automne et 200 pourront s'inscrire au semestre suivant. L'objectif est de pouvoir répondre à la demande de l'ensemble des étudiants dès la rentrée 2013.

- **Collaboration FPSE/Faculté des lettres**

La Faculté des lettres vient de mettre sur pied un bachelor comprenant des enseignements offerts par la Section de psychologie et permettant aux étudiants l'ayant suivi, et réussi, de déposer une demande d'admission au Master en Logopédie. Pour sa part, la Faculté des lettres ouvrira une série de cours en linguistique aux étudiants en Psychologie.

- **Présidence de la Section des sciences de l'éducation**

En référence au point 6 de l'ordre du jour, le doyen explique brièvement les raisons qui exigent la désignation d'une nouvelle présidence de la SSED. Durant l'été, une situation conflictuelle interne à la Section a abouti à la démission de la présidence désignée. Dans ce contexte, le Décanat a reconduit, ad interim, la présidence précédente jusqu'à ce qu'une nouvelle présidence puisse être proposée et désignée. Le Collège des professeurs de la Faculté propose au Conseil participatif les candidatures de Joaquim Dolz et de Francia Leutenegger aux fonctions respectives de président et vice-présidente.

### **3. PRÉSENTATION DES COMPTES (2011) ET DU BUDGET (2013) DE LA FACULTÉ**

P. Batardon diffuse les documents concernant les comptes et le budget, et les commente. A la demande du Rectorat, toutes les facultés sont tenues à intégrer une diminution du budget annuel de 3.75% à planifier entre 2013 et 2015.

Cela correspond, pour notre Faculté, à une coupure totale de CHF 1 373 000, répartis comme suit :

- 525 421 CHF pour la Section de psychologie
- 682 571 CHF pour SSED
- 53 292 CHF pour TECFA
- 112 653 CHF pour PSECO (Administration)

Les coupures concerneront des postes non remplacés dans le cadre de départs à la retraite ainsi qu'une diminution des frais de fonctionnement.

Pour le budget 2013, cela se traduira par une coupure de 641 710 CHF :

- 277 195 pour la Section de psychologie
- 251 852 pour SSED
- 112 653 pour PSECO / 0 pour TECFA

A ce montant, s'ajoute le « non-dépensé » (somme à restituer en fin d'exercice), soit 559 380 CHF répartis dans chaque structure.

Afin d'atteindre l'objectif demandé, soit la somme de 1 373 000 CHF, les prévisions sont estimées comme suit pour les années suivantes :

2014 → - 16 000 CHF (pas de départ en retraite prévu, pas possible d'envisager de coupures)  
2015 → - 275 313 CHF  
2016 → - 382 753 CHF  
2017 → - 57 000 CHF

## **Comptes 2011**

Concernant les résultats 2011, nous avons un budget total, avec transferts, de CHF 37 086 575-. Nous avons dépensé la somme de CHF 36 300 037-, soit un « non dépensé » en fin d'année de CHF 786 538-, dû essentiellement à :

- des reports de nominations,
- des démissions,
- une provision trop importante concernant les rappels CIA sur les promotions de l'année 2011.

## **4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'ORGANISATION DE LA FACULTÉ [EX POINT N°7]**

Un premier projet de règlement d'organisation a été soumis à l'adoption du Conseil participatif au cours de sa séance du 26 avril dernier. Quelques amendements avaient été demandés, et sous réserve des modifications demandées, le projet avait été adopté à l'unanimité.

Le doyen indique que le service juridique de l'Université de Genève a cependant demandé de nombreux amendements qui ont exigé des modifications formelles importantes, et le projet a dû être remanié pour l'adapter de manière plus complète au Statut et au Règlement sur le personnel de l'Université. En particulier, les préavis des Sections concernant les postes (ouverture, nominations, renouvellements, etc.) ne peuvent plus être mentionnés. D'autre part, certaines compétences décisionnaires du Collège et du Conseil sont devenues des compétences de préavis.

Le doyen signale également que le Collège des professeurs a accepté sans oppositions la proposition d'augmenter à 27 le nombre des membres du Conseil participatif (proposition qui émanait de ce même Conseil).

# **CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE**

*Procès-verbal approuvé le 17 janvier 2013*

Julien Chanal, excusé pour cette séance, a posé la question de préciser quel organe de la Section serait compétent pour proposer à la commission de planification académique la création de groupes de planification [- art 38 al. 1 : "Chaque section peut proposer ..." Il serait bon de préciser quel organe de la section à ce pouvoir de proposition. Présidence ou Collège des professeurs ?]

S. Sturm rappelle que la compétence de désignation des membres des groupes de planification appartient au Décanat, **sur proposition du Collège des professeurs de la Section concernée pour ce qui est des membres du corps professoral**. La création des groupes de planification est mentionnée à l'article 35 dans les compétences du Collège des professeurs de la Section.

Soumis au vote, le projet de règlement d'organisation de la Faculté, est adopté à l'unanimité (9 voix).

## **5. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES AU SEIN DES COMITÉS DE PROGRAMME ET SCIENTIFIQUES DE LA SECTION DE PSYCHOLOGIE**

Ne suscitant ni commentaire ni question, les nouvelles compositions des comités de programme et des comités scientifiques de la Section de psychologie sont adoptées à l'unanimité (9 voix).

## **6. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION INFORMATIQUE FACULTAIRE – CIF FPSE**

→ Suite au changement de décanat, **Sigfried HANHART**, vice-doyen, remplace Gabriel Mugny.

→ **Isabelle COLLET** remplace Fabrice ROUBLOT, pour la représentation du CCER de la Section des sciences de l'éducation.

Soit une composition 2010-13 modifiée comme suit :

Pierre BATARDON	Administrateur	T
<b>Siegfried HANHART (vice-doyen)</b>	<b>Représentant-e du décanat</b>	T
Georges FELOUZIS (SSED)	Professeur-e-s représentant-e-s chaque unité	T
Olivier RENAUD (PSICO)	Professeur-e-s représentant-e-s chaque unité	T
Mireille BÉTRANCOURT (TECFA)	Professeur-e-s représentant-e-s chaque unité	T
Yvan SANCHEZ	Responsables des secteurs concernés	T
Cao NGUYEN (de cas en cas)	Responsables des secteurs concernés	
Isabelle DESCOMBES	Responsables des secteurs concernés	T
-	CCER TECFA	
<b>Isabelle COLLET</b>	<b>CCER SSED</b>	T
Philippe GOLAY	CCER PSICO	T
Aline COURTINE	ET SSED	T
Christophe CARLEI	ET PSICO	T
Gabriel MUGNY	Président Commission Développement/Budget	<b>ex-officio</b>
Jacques LAMBERT	Représentant de la Division informatique de l'Uni.	<b>invité</b>

Ne suscitant ni commentaire ni question, la nouvelle composition de la Commission informatique de la Faculté est adoptée à l'unanimité (9 voix).

## **7. DÉSIGNATION DES CANDIDAT-E-S A LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

Suite aux explications données par le doyen, Joaquim Dolz précise qu'il a accepté, dans le contexte décrit, de poursuivre un second mandat, pour une année académique supplémentaire, soit jusqu'en juillet 2013.

Francia Leutenegger ajoute que le mandat de la vice-présidente s'achèvera également en juillet 2013.

Tous deux indiquent être désolés de cette situation inédite et insistent sur l'importance du respect des décisions collégiales. Ils précisent que la Présidente de la Section se tient à disposition pour toutes demandes d'information.

**Soumis au vote, les candidats à la présidence et à la vice-présidence de la Section des sciences de l'éducation sont désignés à l'unanimité (9 voix).**

## **8. DIVERS**

Edouard Gentaz souhaiterait lancer l'idée d'un débat sur les fonctions de l'Université auprès des étudiants. Il lui semble qu'il existe un réel décalage entre les attentes des étudiants (la professionnalisation) et la « réalité » de l'Université (l'acquisition de connaissances, le « savoir », la recherche). Il souhaiterait que les étudiants s'approprient vraiment la question de « à quoi sert l'Université ».

Les membres du Conseil participatif indiquent trouver cette idée excellente.

Effectivement, de nombreux étudiants arrivent avec une « image » de la discipline très éloignée de la réalité. Beaucoup sont par la suite extrêmement déçus, notamment à partir de la 3<sup>ème</sup> année (Master).

Il s'agit de savoir sous quelle forme pourrait se concrétiser cette idée de débat : colloque ? débat public ?

Edouard Gentaz accepte de venir avec une proposition un peu plus construite concernant la forme « opérationnelle » que pourrait prendre ce débat au cours d'une prochaine séance.

GE/20.12.2012/M.Philippe